

URGENCE !

Il y a tout lieu de se sentir concerné !

Petit précis de mobilisation à l'usage des techniciens, ouvriers et artistes du cinéma et de l'audiovisuel, intermittents du spectacle... ou pas.

Les jours à venir sont décisifs.

Le 16 juin prochain aura lieu la « dernière » séance de négociations interprofessionnelles relatives à la nouvelle convention d'assurance chômage, et ses annexes 8 et 10 en particulier. Or, les signaux envoyés par les gestionnaires de l'Unedic sont peu encourageants.

Pourtant, le 28 avril dernier, la Fesac (fédération regroupant nos syndicats d'employeurs) et les syndicats de salariés du spectacle (y compris la Fédération Culture Conseil Communication F3C - CFDT) sont parvenus à un accord dont les grandes lignes reprennent la philosophie juste, équitable et économe de la plateforme du comité de suivi parlementaire de 2004 :

- 507h en 12 mois pour tous (artistes et techniciens) / Annexe unique
- Date anniversaire
- Meilleure prise en compte des congés maternité, maladie,...
- Plafonnement rabaissé du cumul indemnités + salaires...

Ces propositions auront nécessité plus de 10 ans de lutte pour enfin trouver un écho dans les plus hautes instances.

Le hic c'est que, en vertu du « dialogue social » initié par la loi Rebsamen (2014), **les partenaires « intraprofessionnels »** (la Fesac + nos syndicats de salariés) peuvent **discuter entre eux, mais sous la pression d'un cadrage budgétaire** (lettre de cadrage du 24 mars) **imposé par l'échelon supérieur** (les gestionnaires interprofessionnels de l'Unedic), à savoir :

185 millions d'euros d'économie pour les annexes 8 et 10,

soit 23% des économies totales réclamées par le Medef pour l'Unedic, alors que nous représentons 3% des allocataires !!!

Le comité d'experts indépendants (prévu par la loi Rebsamen) estime que l'accord du 28 avril ferait économiser entre 84 et 93 millions d'euros, l'Unedic rétorque une fourchette bien plus basse (aux alentours de 60 millions d'euros).



BLOG : coordination-des-interluttants-59-62.blogspot.fr
FACEBOOK : Coordination des InterLuttants 59-62

Le gouvernement assure timidement qu'il complètera la différence avec les 185 millions mais cette prise en charge présente **deux dangers à nos yeux** :

- la perte de sens pour la solidarité interprofessionnelle.
- la création d'une caisse autonome pour les intermittents, qui sera sans cesse remise en cause lors des changements de gouvernement ou lors des votations budgétaires.

Non contents de passer outre l'avis de leur propre section « Culture », la CFDT, épaulée par le MEDEF, a démonté le 30 mai dernier, une par une, les propositions de l'accord du 28 avril. **Leur philosophie ne change pas : éradiquer toute forme de continuité de revenus dans la discontinuité de l'emploi.**

Il y a donc tout lieu de se mobiliser pour mettre la pression sur les gestionnaires de l'Unedic. Le Gouvernement a promis que le texte de l'accord du 28 avril serait applicable au 1er juillet, c'est très mal engagé !!!

En outre, pour le régime général, de nouvelles baisses de droits sont attendues pour les plus fragiles (durcissement des conditions d'affiliations, baisse des durées maximales d'indemnisation, allocations journalières revues à la baisse pour les emplois discontinus...)

Notre mobilisation dans les jours à venir convergera certainement avec ceux qui luttent depuis 3 mois contre la loi Travail.

Il y a tout lieu d'épauler également ce mouvement. Un travailleur sur deux dans le spectacle et l'audiovisuel a un contrat de droit commun, autre que nos CDD d'usage (CDI, CDD,...). Nous connaissons tous des assistants de production, des directeurs de post-production. Nous connaissons leurs horaires à rallonge, parfois leurs salaires au rabais. Au-delà de nos métiers, nous côtoyons tous les jours, dans notre ville ou parmi nos proches, des précaires, des temps-partiels imposés, des travailleurs pauvres.

La loi Travail, malgré ses corrections, ouvre encore de dangereuses brèches :

- l'inversion de la hiérarchie des normes : prévalence des accords d'entreprise sur les conventions collectives ou accords de branche (notamment sur les heures supplémentaires) ;
- Plancher du taux de majoration des heures supplémentaires et complémentaires à 10% (au lieu de 25 et 50%) ;
- Délais de prévenance plus courts pour les temps partiels ;
- Extension du forfait jour et conditions de repos ou de congés détériorés ;
- Calcul des heures supplémentaires sur le total des heures effectuées sur **3 ans** ;
- Fixation par accord d'entreprise des jours fériés ;
- Casse de la médecine du travail...

Et, ce qui nous concernerait directement:

- L'article 52 de la loi Travail prévoit que les trop-perçus seraient prélevés sur les allocations chômage par Pole-Emploi et que **les périodes d'emploi déclarées tardivement ne seraient plus prises en compte**. Pour qui a déjà galéré à contester un trop-perçu ou obtenu des justificatifs un mois et demi après une fin de contrat...



BLOG : coordination-des-interluttants-59-62.blogspot.fr
FACEBOOK : Coordonation des InterLuttants 59-62

Enfin, dans le cadre de la loi « Liberté de création, Architecture et Patrimoine », le texte amendé remet en cause, pour la première fois depuis 1969, le salariat des artistes-interprètes, donc l'ensemble de leurs droits sociaux et la législation sur le travail des enfants. **Il impose le travail gratuit et va permettre la totale exploitation dans un cadre lucratif des artistes pratiquant en amateur**, comme c'est le cas à la Philharmonie de Paris avec le chœur amateur de l'Orchestre de Paris.

Le 14 juin, une nouvelle journée d'actions contre la loi Travail est prévue (le débat sur le texte reprend au Sénat le 13 juin, après usage de l'article 49-3 de la Constitution par le Gouvernement à l'Assemblée).

Le 15 juin, la commission mixte paritaire Sénat/Assemblée nationale se réunit pour se mettre d'accord sur la version finale de la loi « Liberté de création, architecture et patrimoine, qui instaure dans son article 11A le travail gratuit dans les spectacles avec billetterie.

Le 16 juin, ultime séance de négociations de la nouvelle convention d'assurance-chômage.

Vous l'aurez compris, **c'est maintenant qu'il faut agir**, le 17 juin il sera trop tard. Il est temps de se mobiliser : grèves, manifestations, actions, tous les moyens seront bons pour faire appliquer l'accord du 28 avril au plus vite, obliger le Gouvernement à revoir ses copies.

**Dernier point, pour info
et pour ne pas se laisser impressionner par les chiffres :**

Les actions régionales sont souvent ciblées contre l'exil fiscal. En effet, le coût de l'évasion est estimé, a minima, à 60 milliards d'euros par an pour la France. Les gestionnaires de l'Unedic réclament une économie de 800 millions d'euros sur le dos des précaires, c'est une honte.

Nous ne sommes ni les fraudeurs, ni les fossoyeurs de ce pays.

Cherchons ailleurs.



**BLOG : coordination-des-interluttants-59-62.blogspot.fr
FACEBOOK : [Coordination des InterLuttants 59-62](#)**